
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 20 juin 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 18 ^{ème} délibération
13	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Départ après la 20 ^{ème} délibération
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
22	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
26	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
29	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
30	MOUXY	T	Nicolas MARC	
31	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
32	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
33	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 20 ^{ème} délibération
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
43	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

23 communes présentes.



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC
CHANAZ
GRESY-SUR-AIX
VOGLANS

Marina FERRARI
Christiane MOLLAR
Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Blandine BELLANCA
Fabien COUDURIER
Marie-Pierre FRANÇOIS
Yves HUSSON
Elisabeth ASSIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod (suppléant)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice du Pôle Aménagement
Directeur des services à la Population
Directeur Financier
Directeur du Pôle Eau
Responsable Communication et des relations publiques
Responsable du Pilotage de la Performance
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 43 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 28 Année : 2019

Exécutoire le : 27 JUIN 2019

Affichée le : 27 JUIN 2019

Visée le : 27 JUIN 2019

SERVICE DES EAUX Contrat de Bassin Versant du Lac du Bourget 2019-2022

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son 11ème programme d'aide, l'Agence de l'Eau propose à Grand Lac de signer un nouveau contrat de Bassin Versant pour la période 2019-2022.

Ce nouveau contrat fait suite à deux procédures contractuelles :

- le contrat de bassin versant 2003-09 – 6 ans, 80 M€ dont 67% sur le volet A1- assainissement,
- le contrat de bassin versant 2011-17 – 6 ans, 110 M€ avec un équilibre entre les volets qualité des eaux et gestion des milieux aquatiques qui reflètent les altérations présentes sur les masses d'eau et les efforts déjà engagés lors du précédent contrat.

Porté par le Cisalb ce nouveau contrat a été présenté en Comité de Bassin du Lac du Bourget du 22 mars et regroupe :

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse,
- le Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB),
- la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry,
- la Communauté d'agglomération de Grand Lac,
- La ville de Chambéry
- la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FSPPMA),
- le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie (CEN),
- l'État, représenté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Par son engagement financier via ce contrat de Bassin 2019-2022, l'Agence de l'Eau vise à soutenir les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE qui se décline en orientations fondamentales (OF).

Le programme Grand Lac retenu dans le Contrat de Bassin 2019-2022 :

OF0 S'adapter au changement climatique

Désimperméabilisation des sols

OF3 Assurer une gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Etude financière et étude patrimoniale

OF5A Lutte contre les pollutions d'origines domestiques et industrielles :

Raccordement assainissement Albens sur Aix

Autosurveillance réseau et réduction de surverses depuis les déversoirs d'orage

OF5B Lutte contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Etudes sur les soutiens à porter au monde agricole pour réduire les pollutions diffuses

OF5C Lutte contre la pollution par les substances dangereuses

Continuité de l'opération collective et extension sur le périmètre de Chautagne pour diagnostic et accompagnement à la mise en conformité des professionnels.

OF6A Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Entretiens et restaurations écologiques de cours d'eau. Gemapi via Cisalb.

OF6B Préserver et restaurer les zones humides

Gestion et restauration des Zones humides. Gemapi via Cisalb

OF6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau

Gestion des invasives, suivi écologique du lac. Cisalb

OF7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Economie d'eau par réduction des fuites

Mesure des débits des sources et mise en œuvre des débits de restitution

Réduction de prélèvements par substitution de ressource

Sécurisation de la ressource (traitement cyanobactéries)

OF8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Restauration écologiques de cours d'eau. Gemapi via Cisalb

Par la signature du contrat les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le contrat de bassin versant du Lac du Bourget du 27 juin 2019 (date de la Commission des aides de l'agence) au 30 juin 2022, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve de disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période du 27 juin 2019 au 30 juin 2022 à l'échelle du contrat se répartit comme suit :

- 11 924 000 € pour le petit cycle de l'eau : gestion durable des services eau et assainissement, réseaux d'assainissement, stations d'épuration, biogaz, désimperméabilisation, économie d'eau et substitution de ressource AEP ;
- 1 193 000 € de bonus pour l'eau potable,
- 875 000 € pour le rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR sur le territoire des Bauges),
- 6 991 000 € pour le grand cycle de l'eau : GEMAPI, ressource en eau, dont 800 000 € pour l'animation territoriale hors opération collective,
- 947 000 € de majoration d'aide pour les actions désimperméabilisation et de restauration des milieux aquatiques,
- 71 000 € de bonus pour la valorisation socioéconomique du territoire,
- Pour l'opération collective lac du Bourget 2019-2022, environ 298 000 € pour les moyens mis en œuvre pour l'animation et les investissements associés, et environ 3 000 000 € pour les travaux suite aux diagnostics réalisés pour la mise aux normes des entreprises et services techniques des collectivités.

Sur la base de ces éléments M. le Président propose de valider le contrat de Bassin Versant 2019-2022 avec un engagement de Grand Lac à réaliser les actions inscrites.

La signature du Contrat de Bassin versant 2019-2022 est projetée le mercredi 3 Juillet 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat de Bassin Versant du Lac du Bourget 2019-2022 ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 41
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 juin 2019

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Eau potable - Contrat de bassin versant du Lac du Bourget 2019 - 2022

Date de transmission de l'acte : 27/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2019

Numéro de l'acte : d2901 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190620-d2901-DE

Date de décision : 20/06/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement